FFSA

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

REGLEMENT PARTICULIER du 2ème RALLYE REGIONAL de l'HERAULT – LAMALOU LES BAINS 4 et 5 Mars 2017

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 16 Janvier 2017
Ouverture des engagements :	Lundi 16 Janvier 2017
Clôture des engagements :	Lundi 20 Février 2017 à minuit
Parution du road-book :	Jeudi 23 Février 2017 à 08 H 00
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 26 Février 2017 de 09 H 00 à 17 H 00
	Samedi 4 Mars 2017 de 08 H 00 à 12 H 00
Vérifications administratives le :	Samedi 4 Mars 2017 de 09 H 00 à 13 H 00
Vérifications techniques le :	Samedi 4 Mars 2017 de 09 H 15 à 13 H 15
Heure de mise en parc de départ le :	Samedi 4 Mars 2017 à partir de 12 H 00
1ère réunion des Commissaires Sportifs le :	Samedi 4 Mars 2017 à 13 H 30
Publication des équipages admis au départ le :	Samedi 4 Mars 2017 à 14 H 30
Publication des heures et ordres de départ le :	Samedi 4 Mars 2017 à 14 H 30
Départ 1er Etape, Lamalou :	Samedi 4 Mars 2017 à 16 H 00
Arrivée 1er Etape, Lamalou :	Samedi 4 Mars 2017 à 18 H 26
Publication des résultats de la 1ère Etape	Samedi 4 Mars 2017 à 22 H 00
Publication des heures et ordres de départ La 2ème Etape	Samedi 4 Mars 2017 à 22 H 00
Départ 2ème Etape, Lamalou :	Dimanche 5 Mars 2017 à 08 H 30 (30mn derrière le VHC)
Arrivée Finale, Lamalou :	Dimanche 5 Mars 2017 à 15 H 53
Publication des résultats du rallye	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix sur le podium :	Dimanche 5 Mars 2017 Parc Arrivée à 19 H

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile HERAULT organise le 2ème Rallye Régional de L'HERAULT en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro en date **(en cours de validation)**

LIGUE SPORT AUTO LANGUEDOC ROUSSILLON 115 AV AMADEE BOLLEE 30900 NIMES le 5.01.2017 n° R1/17

Comité d'Organisation

Président : Alain SZAFARCZYK
Organisateur Technique : Bernard TREMOULET
Membres : Comité d'organisation de l'ASA Hérault

Secrétariat du Rallye, Adresse :

ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas Bat A- 34080 MONTPELLIER
Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr

Permanence avant le rallye à l'ASA HERAULT : Tous les Lundi, Mercredi et Jeudi de 14 H 00 à 19 H 00
Permanence pendant le rallye : MAIRIE DE LAMALOU LES BAINS
le Samedi 4 Mars 2017 de 09 H 00 à 22 H 00
et le Dimanche 5 Mars 2017 de 08 H 00 à la fin du délai de réclamation

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs :	Jacques PAOLI	2692/0805
Commissaires Sportifs membres du collège :	Claude MARY	1622/0805
	Thierry LE FOLL	58387/0809
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs :	Michèle BASCOUL	149759/0808

Observateur du comité :	X	
Directeur de Course :	Patrick BOUTEILLER	123253/0811
Directeurs de Course Adjoints au PC :	Carmen BELCHI	8747/0804
	Nicolas BALDIT	134045/0801
Gestion du P.C. :	Guy BASCOUL	149758/0808
Médecin Chef :	Michel ROMIEU - ADAMU30	
Gestion opérationnelle des moyens de secours :	Jacques BOISSIER – ASSM30	
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES :	Marc CIER	2942/0706
	Evelyne ROL	40773/0801
Directeur de Course Adj Resp. Reconnaissances :	Carmen BELCHI	8747/0804
Adj Direction Course Resp. Parc Assistance Lamalou :	Thierry GRAUBY	163786/0811
Véhicule Organisation :	Gilbert DAGAND-Marcel CABROL	
Véhicule Autorités :	Bernard TREMOULET - Fabrice POLLANO	
Véhicule Sécurité Public :	X - X	
Véhicule B.B.R. :	Pierre GAZAN - Alain SZAFARCZYK- Serge GIRGENTI	
Info :	X - X	
Observateur :	X - X	
Véhicule 000 :	X - X	
Véhicule 00 :	X - X	
Véhicule 0 :	X – X	
Véhicule Damier :	Paulette CAUVY – José NORTES	
Chargés des relations avec les concurrents :	Yvan PRISTCHEPA	205325/0804
	Sébastien ROL	44492/0511
Commissaire Technique Responsable :	Christophe NATEWAJKO	43054/0806
Commissaires Techniques :	Jean-Pierre ROLLAND	2694/0805
	Jean-Claude MARTY	32003/0806
	Bernard PENILLA	17999/0811
Accueil/Resp. Officiels & Commissaires de route :	Michèle BASCOUL – Paulette CAUVY	
Responsables Engagements et Vérifications Adm. :	Franck MICALET – Marine LACRUZ	
Responsables Hébergements/Restauration :	Joël MARAINE – Gilbert DAGAND	
Responsable Matériel :	José NORTES	
R.T.S. :	Bernard TREMOULET- Pierre GAZAN	
Responsable Parcours, Road Book, Autorisation Passage	Robert CLOS – Jean-Michel DEPONDT	
Responsable Balisage & Débalisage :	Claude SIDOBRE	
Responsable Mise en Place Podium et Banderoles	Guy BONNAFOUS	
Coordination documents officiels :	José-Luis BORDONADO	
Chargé des relations avec la presse :	Jacques FURET	
Classement informatique :	Cédric COSTE	
Responsable Réseau Radio :	Marcel CABROL	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2ème Rallye Régional de L'HERAULT compte pour :
La Coupe de France des rallyes 2017 (coef 2)
Le Championnat du Ligue Régional Automobile Languedoc Roussillon 2017
Le Challenge ASA HERAULT 2017

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leur heure de convocation pour les vérifications administratives à partir du Mercredi 1er Mars 2017 sur le site de l'ASA (www.asaherault.fr, rubrique rallye de l'HERAULT 2017 horaire convocation) qui auront lieu le : Samedi 4 Mars 2017 de 09 H à 13 H 30 à la mairie de Lamalou les Bains

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 4 Mars 2017 de 09 H 15 à 13 H 15 devant le casino de Lamalou les Bains

Les vérifications finales seront effectuées à Lamalou les Bains.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au rallye de l'HERAULT doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, jusqu'au 20 Février 2017 à minuit.

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 280 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 560 €

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
Les chèques devront être établis à l'ordre de « ASA HERAULT ».
Pour être recevable, les demandes d'engagement devront être intégralement et lisiblement complétées, adresse mail comprise.
Aucun engagement ne sera accepté par E-mail.
Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou E-mail avant le début des vérifications. Une somme forfaitaire de 50€ sera retenue sur le montant de l'engagement, pour frais administratifs.

3.2. EQUIPAGES

3.2.7. Un briefing écrit du Directeur de Course sera distribué lors des vérifications administratives.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance sur le site de l'ancien camping à LAMALOU les Bains. La vitesse y est limitée à 30km/h. Pour des raisons de superficie de parc, les remorques ne sont pas autorisées dans l'enceinte du parc d'assistance. Le parking remorque (parking camping-car situé à 500m environ)est situé à Lamalou les Bains, suivre le fléchage. Le parking remorque n'est ni surveillé, ni gardé.
Le Samedi 4 mars 2017, après midi à partir de 15 H, et Le Dimanche 5 Mars 2017 (toute la journée), les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès dans l'enceinte du parc d'assistance.

REMARQUE IMPORTANTE :
Conformément à l'arrêté municipal, aucune personne physique ne sera autorisée à séjourner dans l'enceinte du Parc d'Assistance durant les nuits du Vendredi 3 Mars 2017 au Samedi 4 Mars 2017 et du Samedi 4 Mars 2017 au Dimanche 5 Mars 2017.

4.3.2.3. Limitation de changements de pièces
Conforme au règlement standard FFSA.

4.6.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION
Le Rallye régional de l'HERAULT représente un parcours de 150.81km.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.00 kms.
Les épreuves spéciales sont au nombre de 2 : Le Poujol-sur-Orb / Combes 1-3-5-7 : 3.40 kms
Madale -2-4-6-8 : 6.60 kms
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES
Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu sur deux jours :
- Dimanche 26 Février 2017 de 09 H 00 à 17 H 00 et le Samedi 4 Mars 2017 de 08 H 00 à 12 H 00 Les road-book sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault (www.asaherault.fr rubrique rallye de l'HERAULT 2017 road-book) à partir du Jeudi 23 Février 2017 08 H 00

6.3.P. AFFICHAGE
Le tableau d'affichage officiel est situé à la mairie LAMALOU LES BAINS.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES
7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :
- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : Chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Des coupes seront distribuées aux 3 premiers du scratch, aux 3 premiers de chaque classe et au 1er équipage féminin. Les coupes ne sont pas cumulables.
La remise des prix se déroulera sur le podium face au casino de Lamalou les Bains.

RALLYE DE L'HERAULT
GT2i 2017
Règlement Technique de Sécurité
Emplacement des postes
CARTE GENERALE
HERAULT
GT2i
FFSA RALLYE
ES 2-4-6-8
P1 1.52
P2 2.82
P3 4.10
P4 4.91
AES 6.52
STOP 7.14
DES 0.00
CH -0.21
ES 1-3-5-7
STOP 4.05
AES 3.53
P4 2.83
P3 2.58
P2 1.76
P1 0.54
DES 0.00
CH -0.06
Lamalou-les-Bains
Le Poujol-sur-Orb
HERAULT